



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Alpilles
Ardennes
Armorique
Aubrac
Avesnois
Ballons des Vosges
Baronnies provençales
Boucles de la Seine Normandie
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Golfe du Morbihan
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haute Vallée de Chevreuse
Haut-Languedoc
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais Poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Sainte-Baume
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Une autre vie s'invente ici



Montels, le mercredi 22 février 2023

Objet : Dotations aménités rurales 2023 – Parcs naturels régionaux
Affaire suivie par : m.cruege@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
Nos réf : 2023-17-KC-MC-FM

Madame,

Le budget du Syndicat mixte du PNR a été approuvé à l'unanimité mercredi 15 écoulé par notre Comité syndical, réuni à Montjoie-en-Couserans.

Je m'en réjouis et remercie l'ensemble des membres du SMPNR de cette décision et de cette marque de confiance. Comme je l'avais proposé lors de notre débat d'orientations budgétaires en janvier à Serres-sur-Arget, ce budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations des collectivités membres du SMPNR.

Cette stabilité des cotisations a été rendue possible par l'effort consenti par nos collectivités l'an passé, pour lequel je vous remercie une nouvelle fois.

Nous avons également la satisfaction de bénéficier d'une augmentation notable de la dotation du Ministère de l'Ecologie auprès des PNR, celle-ci passant de 120 K€ à 150 K€ (+ 25%).

J'ai aussi le plaisir de vous informer de l'augmentation de la dotation versée aux communes du fait de leur appartenance à un PNR. Pour 2023, ce sont 95 % des communes du PNR qui en bénéficient, soit plus qu'en 2022 (70 % des communes). Le montant minimum de la dotation est désormais de 3 000 € par commune bénéficiaire, le total représente 415 000 € pour l'ensemble des communes, soit plus — de 3 fois le total des cotisations des communes du PNR !

Ce sont donc des signaux très positifs qui sont envoyés au PNR et qui vous sont envoyés, avec des moyens financiers supplémentaires spécifiques attribués à notre territoire.

Pour votre commune, les calculs montrent qu'elle touchera ainsi [REDACTED] €, soit environ [REDACTED] fois le montant de sa cotisation au SMPNR.

.../...

 @PARC_PA

  @parcpyreneesariegeoises

Cette dotation sera intégrée à votre dotation de fonctionnement 2023.

En outre, votre commune est susceptible de bénéficier en supplément d'une dotation spécifique, si elle est concernée par un site Natura 2000.

Notre vœu est que vous puissiez valoriser ces financements, pour réaliser des actions en lien avec les objectifs du SMPNR : énergie, climat, produits locaux, biodiversité, valorisation de la forêt, alimentation, filière pierre, santé environnementale...

Les agents du SMPNR sont à votre disposition pour vous y aider, y compris dans la recherche de financements complémentaires, pour démultiplier les fonds.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleurs sentiments.

Le Président

Kamel CHIBLI

